

Communiqué de presse
24 mars 2015

Nouveau partenariat entre Adessadomicile et la CNSA pour moderniser les services d'aide à domicile

Le jeudi 12 mars 2015, Adessadomicile et la CNSA ont signé une convention pour moderniser l'intervention et la prise en charge à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, par l'ensemble des adhérents de la fédération Adessadomicile.

Cette convention s'échelonne sur 5 ans pour un montant total de 13,52 millions d'euros. La CNSA financera 56% du montant du programme.

Ce programme, nommé **Adessadomicile 2020**, repose sur 5 axes :

- **La constitution d'un référentiel professionnel** (bonnes pratiques et outils sur le management, la gestion économique, l'organisation du secteur et de la fédération, le développement, la communication fédérale, la vie associative, les relations avec les bénéficiaires) et le développement d'un système d'information fédéral ;
- **L'accompagnement d'adhérents de la fédération Adessadomicile à des démarches qualité ;**
- **L'accompagnement d'adhérents dans leurs démarches de coordination aide & soins** avec notamment le soutien à la création de services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD) ;
- **Un accompagnement à la mise en place d'outils de télégestion ;**
- **Un accompagnement à l'installation de boîtiers à clés auprès des publics les plus fragiles.** Les boîtiers à clés facilitent l'accès pour les intervenants au domicile des personnes, tout en sécurisant l'accès.

La signature de cette convention marque une nouvelle étape dans le développement de la fédération Adessadomicile. Elle impulse une nouvelle dynamique organisationnelle qui favorise l'adaptation des services d'aide à domicile aux défis que représentent l'aide, le soutien et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie vivant à leur domicile.

Il s'agit de la troisième convention entre Adessadomicile et la CNSA. La première convention, signée en 2009, portait sur la prévention des risques professionnels. La sensibilisation s'est

progressivement étendue à la prévention des risques psycho-sociaux et des accidents routiers. Le deuxième partenariat, conclu en 2010, a permis de soutenir la démarche de certification qualité des services à domicile de la fédération avec notamment la création du label Adessa et la certification AFNOR de 44 structures adhérentes du réseau.

La convention est consultable sur http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=488

Contacts Presse :

Adessadomicile : David Zeisler – 01 44 52 82 51 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de 400 structures gestionnaires à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés dans les 22 régions en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Attachée aux mêmes valeurs, celles de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

CNSA : Aurore Anotin - 01 53 91 21 75 - aurore.anotin@cnsa.fr

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,7 milliards d'euros (12,4 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).